

DECISION N° 2023-21

OBJET : Marché SID23S – Investigation géotechnique pour la modernisation du centre de tri Cyrène – Signature

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-9 ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délégation de compétences du comité syndical accordée au Président, pour la durée de son mandat, par délibération en date du 20 septembre 2022, aux fins de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, lorsque les crédits sont inscrits au budget, des marchés publics d'un montant global initial inférieur ou égal à 300 000 euros HT ainsi que toute décision concernant leur modifications ;

CONSIDERANT le besoin d'investigation géotechnique pour la modernisation du centre de tri Cyrène ;

CONSIDERANT que la procédure est menée sans publicité ni mise en concurrence conformément aux articles L2122-1 et R2122-8 du code de la commande publique ;

CONSIDERANT la proposition économiquement avantageuse de la société ICSEO Bureau d'études ;

Le Président du Syndicat intercommunal VALOSEINE,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De confier la prestation d'investigation géotechnique pour la modernisation du centre de tri Cyrène à la société ICSEO Bureau d'études, sise 11 rue de la croix Belin 21140 Semur-en-Auxois Siret 453 093 544 00121, pour un montant de 12 495 euros HT soit 14 994 euros TTC.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **22 SEP. 2023**

Transmis en Préfecture et affiché le **22 SEP. 2023**


François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal

SIEGE

VALOSEINE
MUNICIPALITE DE ST-GERMAIN